

**COMMUNIQUE DE PRESSE
Pour diffusion libre et immédiate**

Chavannes-de-Bogis, le 19 avril 2021

En Terre-Sainte, la création d'une nouvelle Association pour l'Enfance et la Jeunesse (APEJ) est imminente. Destinée à regrouper l'entier des prestations et des missions pour l'enfance et la jeunesse, elle se substituera à l'ASCOT - association scolaire de Terre-Sainte et l'AJET - association pour l'accueil de jour de Terre-Sainte dès le 1^{er} janvier 2022.

Suite à un processus entamé en 2019, l'ASCOT et l'AJET souhaitent créer une nouvelle entité réunissant l'entier des prestations fournies par leurs deux associations. Composées des neuf communes de Terre-Sainte (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Founex, Mies et Tannay), ces deux entités sont chacune gérées par un Comité de direction, dont les membres sont identiques pour les deux associations et les prestations s'adressent aux mêmes communes pour les mêmes habitants. Il s'agit en particulier des questions liées au développement des structures d'accueil de jour, des enjeux démographiques liés aux planifications de construction des infrastructures scolaires ou encore de l'animation socio-culturelle auprès des jeunes.

Un projet pragmatique, une gouvernance claire et des synergies

Si l'ASCOT et l'AJET travaillent déjà de concert sur de nombreux dossiers, la création de l'APEJ permettra d'améliorer le service à la population en instaurant un guichet unique pour tous les services liés à l'enfance et à la jeunesse, le développement de synergies entre les collaborateurs et un meilleur flux de l'information grâce à une gouvernance commune claire et efficiente. « Avec l'APEJ, les parents auront un interlocuteur unique pour l'ensemble des prestations liées à l'enfance et à la jeunesse en Terre-Sainte » analyse Lucie Kunz-Harris, présidente du comité de pilotage.

L'organigramme prévoit le maintien de l'ensemble des postes actuels, réunis sous une même direction opérationnelle. Les instances communales seront composées d'un unique comité de direction et d'un seul conseil intercommunal au lieu de deux actuellement. L'APEJ remplacera les deux structures existantes dès le 1^{er} janvier 2022.

Validations préalables favorables

Le projet a d'ores et déjà reçu la validation à l'unanimité des municipalités des neuf communes de Terre-Sainte et les commissions consultatives de chaque commune ont fait leurs remarques sur les projets de statuts, qui ont également fait l'objet de l'analyse des services cantonaux. L'étape suivante est l'acceptation du préavis sur les nouveaux statuts par les législatifs des neuf communes durant le printemps.

« A ce stade, deux options se dessinent », indique Mme Lucie Kunz-Harris, « le préavis sur les statuts de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre-Sainte est accepté par les neuf législatifs d'ici au 30 juin 2021 et la nouvelle association démarrera au 1^{er} janvier 2022. Dans le cas contraire, la création de l'APEJ devra être repoussée, et l'ASCOT et l'AJET resteront en place »

Renseignements :

Madame Lucie Kunz-Harris | présidente du Copil | 079 310 21 20 | ecoles@founex.ch

Madame Stéphanie Emery | présidente AJET | 079 300 58 78 | s.emery@mies.ch

Madame Véronique Breda | présidente ASCOT | 079 399 92 17 | veronique.breda@bogis-bossey.ch

La future association APEJ en quelques points

Entrée en activité prévue le 01.01.2022 pour remplacer l'ASCOT et l'AJET qui répondent respectivement à la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) et à la LAJE (loi sur l'accueil de jour) www.ajet.ch
Missions : Assumer les tâches dévolues aux communes en lien avec l'enseignement obligatoire (bâtiments scolaires, transport des élèves, restaurants scolaires, devoirs surveillés), l'accueil de jour (gestion du réseau d'accueil de jour pré et parascolaire) et la gestion de structures d'intérêt public (bibliothèque, ludothèque, animation socio-culturelle)
Les 9 communes de Terre-Sainte
1 comité de direction, 1 conseil intercommunal
157 collaborateurs (93.9 EPT)
1900 élèves scolarisés en primaire et en secondaire
1300 enfants accueillis dans les structures d'accueil de jour
2 restaurants scolaires, 3 crèches, 7 UAPE, 19 accueillantes en milieu familial (AMF), un centre de jeunes, un centre d'animation de vacances, une bibliothèque et une ludothèque intercommunale, un travailleur social de proximité.